

PRISE EN CHARGE SMILERS®

Prise en charge du traitement Smilers® par les mutuelles

Aujourd'hui, un réseau de mutuelles complémentaires prend en charge le traitement par gouttières transparentes : Smilers®.

La prise en charge des nomenclatures suivantes est définie en fonction des contrats des patients :

T090*

Orthodontie prise en charge par le régime obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

T090 NR

Orthodontie adulte non prise en charge par le régime obligatoire.

* La facturation d'un T090 est valable tous les 6 mois.

Réseau de mutuelles	
ACM (Crédit Mutuel)	Groupe Apicil
Ageo Prévoyance SG Santé	Helium
AGMUT	Henner GMC
AG2R	Humanis
AGRI Prévoyance	La Mondiale
ALP Prévoyance	MAAF Santé
ALPTIS Assurances	Mutuelle Générale
APGIS	Premavals
Arpège Prévoyance	Roederer
CETIM	Safiag
GAN	Simax
Génération	Sogarep
Groupama	Swiss Life